



BPEV  
Rue du 31-Décembre 8  
1207 Genève

N/réf. : CF/CB

Genève, le 3 janvier 2022

Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes

**Rapport d'activité législature 2018-2023**

3<sup>ème</sup> année

(1<sup>er</sup> décembre 2020 - 30 novembre 2021)

**I. Bases légales de la commission**

Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);  
Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);  
Articles 1 et ss, du règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences, du 5 mars 2014 (RPEPV; B 1 30.12).

**II. Compétences de la commission**

La commission a notamment pour tâches d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques; de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir; de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de l'égalité dans l'administration cantonale; de soutenir le bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) dans ses activités, d'examiner les projets de loi qui lui sont soumis sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes, de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises (article 6, RPEPV).

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie deux fois en plénière, le 29 avril et le 23 septembre.

Les thèmes traités et les activités ont été les suivants :

- participation aux réflexions pour la mise en place du projet de prévention du harcèlement dans l'espace public, en collaboration avec le BPEV et la Police, dans le cadre de la suite des travaux en lien avec le Diagnostic local de sécurité de 2020;
- consultation et prise de position sur le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG – PL 12843), réalisée sur demande de la Commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil;
- suivi des travaux des sous-commissions.

#### Sous-commission Egalité professionnelle

La sous-commission s'est réunie le 29 avril et le 7 juin et concentré son travail sur la préparation d'un rapport relatif à la conciliation des vies, qui abordera notamment l'impact de la pandémie sur la santé, la surcharge de travail, les personnes en situation de précarité, le climat de travail et les risques d'atteintes à la personnalité, le télétravail et la conciliation des vies, la fracture du numérique, mais également la méconnaissance du dispositif APG et RHT, les risques et craintes de licenciement; la précarité lié au temps partiel et une approche intersectionnelle (prise en compte des liens avec âge, migration, etc.). Le plan du rapport a été prédéfini et la rédaction est en cours.

#### Sous-commission Stéréotypes sexistes et violence de genre

La sous-commission s'est réunie le 29 avril et a continué le travail mené antérieurement sur la construction de la masculinité. Elle a également réfléchi à des pistes pour mettre en place une campagne de prévention du harcèlement dans l'espace public au niveau du canton, dans le cadre du projet en cours avec le BPEV et la police. Les réflexions ont porté plus particulièrement sur les aspects concernant la formation des corps professionnels concernés et la sensibilisation tant des publiques cibles, que de la population en général.

### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le BPEV.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- composition des ordres du jour à partir des propositions des membres;
- convocation des séances;
- invitation d'entités ou de personnes externes;
- élaboration des procès-verbaux;
- préparation et rédaction des rapports produits par la commission;
- établissement des décomptes en vue du paiement des jetons de présence;
- gestion des démissions et nominations des membres.

Les éléments nécessitant une validation sont du ressort de la présidence de la commission.

### **V. Frais de la commission**

#### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

3'965 francs.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

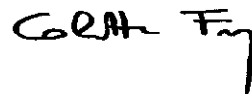
Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



Colette Fry  
Directrice



## Service adm CE (CHA)

---

**De:** CE DF (DF)  
**Envoyé:** lundi 10 janvier 2022 16:15  
**À:** Service adm CE (CHA)  
**Cc:** Fry Colette (DF); Egalité (DF); Dose Sarfatis Emanuela (DF)  
**Objet:** Dépôt CE du 19.01.2022 - Pt 5.2 - DF : Rapport d'activité législature 2018-2023 (3ème année) - Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes  
**Pièces jointes:** Rapport\_CCE\_2021.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le fichier de l'objet précité, pour inscription au CE du 19 janvier 2022 en affaire administrative.

Avec nos remerciements et meilleures salutations,

**Massimo Leonti**  
Dossiers Conseil d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources humaines (DF)  
**Secrétariat général**  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale 3860 - 1211 Genève 3  
Tél. +41 (22) 327 98 20  
Code d'acheminement interne: A105ER/DF

